

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD**

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 953**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le **soussigné**, Réal Brassard, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité,

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a déposé à sa séance extraordinaire du 9 avril 2026 le *projet de règlement no 953 abrogeant le règlement no 895 et édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*, règlement qui sera adopté à la séance ordinaire du Conseil le 21 mai 2026, à 18 h 30 à l'église (1845, chemin du Village).

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
ce 14^e jour d'avril 2026



Réal Brassard
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussigné, Réal Brassard, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 et 16h30, le 14 avril 2026, à chacun des endroits suivants, savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14^e jour d'avril 2026.



Réal Brassard
Directeur général et secrétaire-trésorier